

Fiche de données de sécurité

conforme 2001/58/CE

RUDOL LASTIC

Date d'impression : 13.12.2006

Code du produit : 1620

Page 1 de 6

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**1.1 Identification de la substance ou de la préparation**

RUDOL LASTIC

Utilisation de la substance/préparation

Adhésif

1.2 Identification de la société/entreprise

Société : RUDOL-FABRIK Hermann Hagemeyer
 Rue : Sürther Str. 172
 Lieu : D-50321 Brühl
 Boîte postale : 17 04
 D-50307 Brühl
 Interlocuteur : Klaus Markus Téléphone : 02232-94592-0
 Télécopie : 02232-945929
 Ressort : Labor
 Numéro de téléphone d'appel d'u 02232-945920

2. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique (préparation)
 Kunstharzkleber

Composants dangereux

N° CE	N° CAS	Substance	Quantité	Classification
205-500-4	141-78-6	Ethylacetat	40-45%	F, Xi R11-36-66-67
200-662-2	67-64-1	Aceton	8-12%	F, Xi R11-36-66-67
265-151-9	64742-49-0	Naphta, mit Wasserstoff behandelt leicht, <0,1 Benzol	8-12%	F, Xn, Xi, N R11-38-51-53-65-67
201-159-0	78-93-3	Butanon (vgl. Ethylmethylketon)	9%	F, Xi R11-36-66-67
204-658-1	123-86-4	n-Butylacetat	2%	R10-66-67

Le texte intégral des phrases R mentionnés figure au point 16.

3. Identification des dangers**Classification**

Symboles : Facilement inflammable, Irritant

Phrases-R :

Facilement inflammable.

Irritant pour les yeux.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Dangers les plus importants

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

4. Premiers secours**Après inhalation**

Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conforme 2001/58/CE

RUDOL LASTIC

Date d'impression : 13.12.2006

Code du produit : 1620

Page 2 de 6

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Après ingestion

Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**Tout moyen d'extinction approprié**Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO₂) Moyen d'extinction - pour les grands feux Extincteur à l'eau ou à mousse. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.**Tout moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Tout risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle,aux produits de la combustion,aux gaz produits

Lors de l'utilisation du produit, des mélanges vapeur/air explosifs/facilement inflammables peuvent se former. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**Les précautions individuelles**

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Les méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Information supplémentaire

Enlever toute source d'ignition.

7. Manipulation et stockage**7.1 Manipulation****Consignes pour une manipulation sans danger**

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Information supplémentaire

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ne pas fumer.

7.2 Stockage**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Fiche de données de sécurité

conforme 2001/58/CE

RUDOL LASTIC

Date d'impression : 13.12.2006

Code du produit : 1620

Page 3 de 6

8.1 Valeurs limites d'exposition**Valeurs limites (maximales) d'exposition professionnelle**

N° CAS	Substance	ml/m ³	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
141-78-6	Acétate d'éthyle	400	1400		VME (8 h)	
		-	-		VLE (15 min)	
123-86-4	Acétate de n-butyle	150	710		VME (8 h)	
		200	940		VLE (15 min)	
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		-	-		VLE (15 min)	
78-93-3	Méthyléthylcétone	200	600		VME (8 h)	
		300	900		VLE (15 min)	

BAT-Paramètres de contrôle (TRGS 903)

N° CAS	Substance	BAT-Valeur	Paramètres	Matériel d'examen	Moment de la prise d'échantillons
78-93-3	2-Butanon (Ethylmethylketon)	5 mg/l	2-Butanon	U	b
67-64-1	Aceton	80 mg/l	Aceton	U	b

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition professionnelle**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection respiratoire

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires appropriés.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité à protection intégrale

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations générales**

L'état physique : liquide
Couleur : clair
Odeur : de solvant

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point d'ébullition : 80 °C
Point d'éclair : - 6 °C
Limite inférieure d'explosivité : 1,4 vol. %
Limite supérieure d'explosivité : 11,8 vol. %
Pression de vapeur : 300 hPa
(à 20 °C)
Densité (à 20 °C) : 0,90 g/cm³

Fiche de données de sécurité

conforme 2001/58/CE

RUDOL LASTIC

Date d'impression : 13.12.2006

Code du produit : 1620

Page 4 de 6

Hydrosolubilité : partiellement soluble
(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : les esters, les cétones

Viscosité dynamique : 300 mPa·s
(à 20 °C)

Teneur en solvant
75%

9.3 Autres données

Température d'inflammation : >200 °C

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Risque de décomposition.:
Pas de décomposition en utilisation conforme.

Produits de décomposition dangereux

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Information supplémentaire

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

11. Informations toxicologiques

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Oeil/lapin = Irritation légère des yeux

Effets sensibilisants

Sensibilisation: Sensibilisation: pas d'effets sensibilisants connus.

12. Informations écologiques

Écotoxicité

Empêcher le produit d'atteindre les eaux de surface et les eaux résiduaires; ne pas verser à même le sol.

Mobilité

Le produit s'évapore facilement.

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets-Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les conteneurs complètement vidés qui ne sont ni bosselés ni éraflés peuvent être traités comme des déchets industriels, et peuvent faire l'objet d'un recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Fiche de données de sécurité

conforme 2001/58/CE

RUDOL LASTIC

Date d'impression : 13.12.2006

Code du produit : 1620

Page 5 de 6

ADR/RID classe : 3
 Panneau d'avertissement
 No. danger : 33
 No. ONU : 1133
 Etiquetage : 3
 ADR/RID Groupe d'emballage : III

Nom d'expédition

adhesif

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Sondervorschrift 640H

Transport fluvial

ADN/ADNR : 3
 Catégorie : F1
 No. ONU : 1133

Nom d'expédition

Klebstoffe

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Sondervorschrift 640H

Transport maritime

IMDG-Code : 3
 No. ONU : 1133
 Marine polluant : -
 EmS : F-E, S-D
 IMDG-Groupe d'emballage : III
 Etiquetage : 3

Nom d'expédition

adhesif

Transport aérien

ICAO/IATA-DGR : 3
 ONU/ID No. : 1133
 Etiquetage : 3
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 309
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne) : 60 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo) : 310
 IATA-Quantité maximale (cargo) : 220 L
 ICAO-Groupe d'emballage : III

Nom d'expédition

Adhesives

15. Informations réglementaires**15.1 Etiquetage selon la directive CE**

Indication de danger : F - Facilement inflammable; Xi - Irritant
 Etiquetage CE : Etiquetage conforma aux directives CEE:

Phrases-R

11 Facilement inflammable.
 36 Irritant pour les yeux.
 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

Fiche de données de sécurité

conforme 2001/58/CE

RUDOL LASTIC

Date d'impression : 13.12.2006

Code du produit : 1620

Page 6 de 6

l'environnement aquatique.

Phrases-S

- 02 Conserver hors de la portée des enfants.
- 09 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- 23 Ne pas respirer les Gas/Rauch/Dampf/Aerosol.
- 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
- 33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

15.2 Prescriptions nationales

Classe de pollution des eaux : 1 - pollue faiblement l'eau
1999/13/CE (COV) : 75%

16. Autres informations**La liste des phrases R pertinentes**

- 10 Inflammable.
- 11 Facilement inflammable.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 38 Irritant pour la peau.
- 51 Toxique pour les organismes aquatiques.
- 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Information supplémentaire

Les informations portées sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette fiche de données de sécurité décrit le produit sous le seul aspect de la sécurité. En aucun cas ces informations ne sauraient être prises comme des garanties de qualité.